Image not found or type unknown

Questions d'entrepreneurs - TVA, Capital...

Par **jeanmarchais**, le **16/04/2012** à **11:00**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en création d'entreprise avec un associé. Nous souhaitons lancer une plateforme web.

Pour cela, nous avons fait appel à une société Offshore basée en Tunisie qui développera notre siteweb.

Notre société n'a pas encore été créée. Des dépenses ont déjà été effectuées (nom de domaine, graphismes, etc.)

Je me pose actuellement 2 questions :

1) La société Offshore n'étant pas assujettie à la TVA, nous allons payer un acompte au nom de la société en formation à hauteur de XXXX euro HT. Ma question est la suivante : nous allons payer HT l'acompte mais aussi le solde. Devrons-nous par la suite payer la T.V.A à l'Etat lorsque nous recevrons la plateforme en France ?

2) Des dépenses courantes ont été effectuées (nom de domaine, graphismes, skype, etc.) et une grosse dépense va être effectuée (développement de la plateforme XXXXe). Ma question est la suivante : Ces dépenses pourront-elles être passées en tant que Capital de l'entreprise ? La somme correspondant au développement de la plateforme (que nous allons payer à des milliers d'euros) peut-elle être mise en tant que Capital ?

Merci

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés